

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2009/2010
CONSEIL N°2**

SEANCE DU 30 mars 2010

Le conseil d'administration du Collège Vauban s'est réuni le 30 mars 2010 à 17h15 sous la présidence de Monsieur Pierre KINTZ, Principal du collège.

MEMBRES PRESENTS :

1. Equipe de direction :

M. Pierre KINTZ	:	Chef d'établissement, Président
M. Jean-Pierre WEBER	:	Principal-Adjoint
Mme Nadine ESCAPA	:	Gestionnaire
Mme Gabrielle GUTH	:	Conseillère Principale d'Education

2. Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

M. Martial SCHMITT
M. Xavier LABERGUE
Mme Hélène SIEGLER
Mme Christine HAUSS

4. Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :

Mme Ruth TOUZE

5. Représentants des parents d'élèves :

M. Ivan KEHAYOFF
Mme Sylvie MEYER
M. Michel WISSENMEYER
Mme Anne DELHAYE-KEHAYOFF

6. Représentants des Collectivités locales :

M. Christian SPIRY
Mme Caroline BARRIERE
M. Olivier BITZ

7. Représentants des élèves :

M. Dan HECKMANN
M. Hugo LACOMBE

8. Personnalités invitées :

M. Denis BITTMAN, Directeur des études de l'Ecole Européenne

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Fernand JEHL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17 h 20.
Secrétaire de séance : Mme Anne DELHAYE-KEHAYOFF

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2009/2010
CONSEIL N°1**

L'ordre du jour suivant est adopté :

- 1. Affaires financières***
- 2. Préparation de la rentrée 2010***
- 3. Voyages scolaires***

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2009/2010
CONSEIL N°2**

Affaires financières

1. Remboursement des frais de mission aux personnels de l'établissement

Un document est distribué par Madame la Gestionnaire pour lecture et approbation par les membres présents. Ce document porte exclusivement sur les Ordres de Mission émis par le chef d'établissement pour des missions de l'établissement. Ne sont pas concernés les Ordres de Mission venant du rectorat.

Le document est approuvé à l'unanimité.

2. Remboursement des frais de voyages scolaires

En cas d'annulation de sa participation au voyage par un élève, seront retenues :

- Une part non remboursable sur le montant du séjour
- La part non récupérable sur le montant du transport

En cas d'annulation d'un voyage entier pour raisons graves (catastrophe naturelle, pandémie, toute situation considérée par le ministère comme une situation particulière requérant des mesures particulières) le remboursement des frais engagés n'est pas prévu.

En cas d'excédent d'argent restant au retour du voyage

- Le montant de l'excédent sera remis au prorata à chaque famille s'il dépasse 8 euros par élève.
- Le montant de l'excédent restera à l'établissement s'il est inférieur à 8 euros par élève.

A l'occasion de cette mise au point, la question est posée d'une assurance annulation voyage à envisager à l'avenir.

3. PARME : l'échange scolaire de l'Ecole Européenne de Strasbourg avec l'Ecole Européenne de Parme

Une trentaine d'élèves de classe de cinquième de l'Ecole Européenne de Strasbourg vont se rendre à l'Ecole Européenne de Parme au mois de juin prochain, pour un séjour dans des familles.

Ils accueilleront des élèves de Parme pendant une semaine au mois de mai prochain, du 2 au 9 mai.

Le coût par élève de ce voyage a pu être ramené de 130 euros à 115 euros par enfant,

- car le trajet s'effectuera en bus et non pas en train
- une partie du financement a été prise en charge par le Conseil régional et le Fond Socio Éducatif

4. Sorties d'inventaire

Madame la Gestionnaire présente la liste de matériels à sortir de l'inventaire.

Ces matériels sont à mettre au rebus, parce qu'ils sont obsolètes et/ou ne répondent plus aux normes. Ces matériels pourront être donnés (par exemple à associations).

En aucun cas ils feront l'objet d'une revente.

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année scolaire 2009/2010
CONSEIL N°2**

DOTATION HORAIRE GLOBALE DE L'ETABLISSEMENT

- **La rentrée 2010 verra l'ouverture de 3 nouvelles classes européennes dans l'enceinte du collège Vauban. L'effectif passant de 130 élèves en 2008/2009 à 210 élèves en 2010/2011.**

Cette augmentation des effectifs nécessite la mise en place de bâtiments provisoires dans la cour de récréation du collège Vauban – les travaux devraient débuter fin mai, les plans ayant été examinés, étudiés et approuvés.

La dotation horaire du Collège est certes assurée (390 heures), mais le souhait est exprimé par diverses personnes du conseil de voir cette dotation augmentée, au vu des conditions de fonctionnement qui s'annoncent plus difficiles du fait de la surpopulation de l'établissement qu'abrite l'École Européenne.

De plus il faut garder présent à l'esprit que les élèves du collège Vauban sont issus pour une part importante de milieux difficiles.

- **De vives inquiétudes se sont exprimées quant à l'avenir à court terme de la cohabitation entre le Collège Vauban et l'École Européenne.**

En effet les échéances de départ sont régulièrement reculées (à 2011, puis 2012, puis ??) et une répartition est évoquée sur trois sites à partir de 2012.

Le collège Vauban ne peut pas être sûr de la durée de la situation actuelle (prévue pour l'instant pour au moins deux ans). Enfin un agrément est attendu pour mettre en place un baccalauréat Européen en 2014.

Il ressort des diverses remarques et réflexions émises au cours de ce conseil que ce projet a peut-être été quelque peu précipité, que les inquiétudes qu'il suscite de part et d'autre sont légitimes et qu'au jour d'aujourd'hui, les deux parties souhaitent une solution harmonieuse pour tous, à savoir

- **Permettre à l'École Européenne de Strasbourg de se développer** – M. BITZ a exprimé son inquiétude de voir ce projet rester inachevé, ce qui serait un échec intolérable pour Strasbourg,
- **Permettre aux deux catégories d'élèves amenés à se côtoyer dans un espace exploité au maximum de se développer avec des chances égales et exigibles de tous.**

Il ressort en conclusion que si Strasbourg veut se doter d'une École Européenne pérenne, elle doit s'en donner les moyens pour le faire dans le respect des chances pour tous les élèves, européens ou autres (tous étant en fait européens dans leur réalité quotidienne !)

En conséquence, M. BITZ est interpellé directement, à la fois par le représentant de l'École Européenne et par des représentants du collège Vauban, pour agir dans la limite de ses pouvoirs dans le sens d'une cohabitation sereine telle qu'elle est souhaitée par

les représentants de l'École Européenne et par ceux du Collège Vauban. Son aide est sollicitée lors d'interventions auprès du rectorat et de l'inspection académique pour débloquer des moyens supplémentaires

- **en terme de dotation horaire –**

pour un allègement des classes : recrutement difficile, classes nombreuses
En effet le collège Vauban a perdu 6 divisions (du fait de l'hébergement de l'École Européenne), ce qui l'a placé dans cette situation difficile quant à la dotation horaire, qui se joue à deux ou trois élèves de plus ou de moins et les conditions pour les enseignants et les élèves sont de plus en plus difficiles

- **en termes de personnels d'encadrement –**

il y a besoin de plus d'adultes qualifiés au sein de l'établissement pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école de tant d'enfants dans un espace limité et, rappelons-le, issus pour partie de milieux difficiles.

Il n'y a plus de place au CDI qui est saturé, ni à la permanence tout aussi saturée, et la mise en œuvre d'un foyer est évoquée

- **en terme de moyens pour assurer des formations en langues dans des conditions correctes**

M. le Principal propose que des pistes évoquées préalablement à ce conseil d'administration soient étudiées et négociées auprès du rectorat et de l'Inspection Académique, avec la demande réitérée d'un appui des pouvoirs publics en la personne de M. BITZ présent et qui nous assure de son total soutien... Que les élèves du collège Vauban qui accueille l'École Européenne bénéficie d'un enseignement de qualité en langues semble un juste retour d'ascenseur...

M. le Principal et M. le Principal Adjoint ont déjà évoqué des solutions pour un enseignement plus efficace en langue, mais dans tous les cas, le nombre d'élèves reste trop élevé. Des groupes de compétence sont envisagés. Des formules complémentaires sont évoquées.

En conclusion il n'y a pas d'hostilité entre les représentants des deux entités (École Européenne et Collège Vauban), seulement des inquiétudes légitimes qui attendent des solutions concrètes et constructives.

De ce fait les membres du Conseil d'Administration refusent de donner leur accord pour la répartition horaire proposée d'après la dotation actuelle de l'établissement (vote 4 pour et 13 absentions).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Principal clôt la séance à 19h10.

La Secrétaire de Séance,

Anne DELHAYE-KEHAYOFF

Le Président du Conseil d'Administration,

Pierre KINTZ